

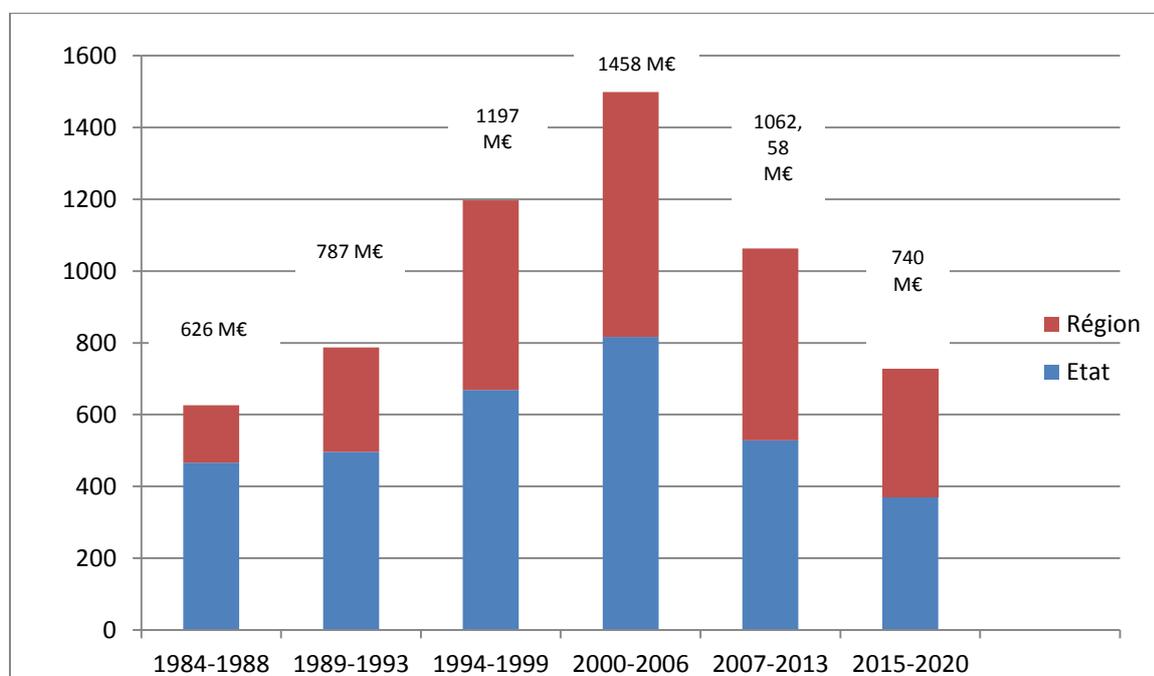


Avis sur le CPER 2015-2020

adopté à l'unanimité par le
CESE de Lorraine lors de sa
séance plénière du 17 juin
2015

1) Bilan de la précédente mandature (2007-2014)

Dans le rapport soumis à l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine, le bilan fait état du CPER 2007-2014 ce qui, par cette année supplémentaire d'exécution, explique en grande partie les résultats présentés ci-après. Le rapport fait ressortir ainsi un taux d'engagement global de 1.221,522 M€ supérieur de 15% aux montants inscrits (1.062,582 M€). Si globalement l'Etat affiche un niveau d'engagement inférieur aux montants inscrits, le Conseil Régional de Lorraine affiche une avance nette de plus de 260 M€, principalement sur le Grand Projet 1 (enseignement supérieur et recherche), le Grand Projet 3 (transition énergétique et écologique) et surtout le Grand Projet 8 (formation professionnelle) qui fait apparaître un dépassement d'engagement de plus de 160 M€.



Le CESEL réaffirme à nouveau son regret que la construction du CPER 2015-2020 n'ait pas été faite sur la base d'une évaluation plus exhaustive du précédent Contrat tant sur le plan qualitatif que quantitatif, qui aurait notamment pu permettre de mieux comprendre les écarts de réalisation entre le réel et le prévisionnel et éviter de renouveler les mêmes erreurs dans la construction du CPER 2015-2020.

2) La maquette financière globale du CPER 2015-2020 par rapport à celle du protocole

Le Protocole d'Accord sur le CPER 2015-2020, pour lequel le CESEL a rendu un avis le 26 février 2015, s'établissait à un montant global de 699,882 M€ pour la période 2015-2020, à parité avec l'Etat. La maquette financière présentée dans le cadre de la version définitive du CPER 2015-2020 fait état d'une somme de 740,262 M€ (Etat et Région à parité à 370,131 M€) mais un recul de 30% de la dotation de l'Etat par rapport au précédent CPER 2007-2013.

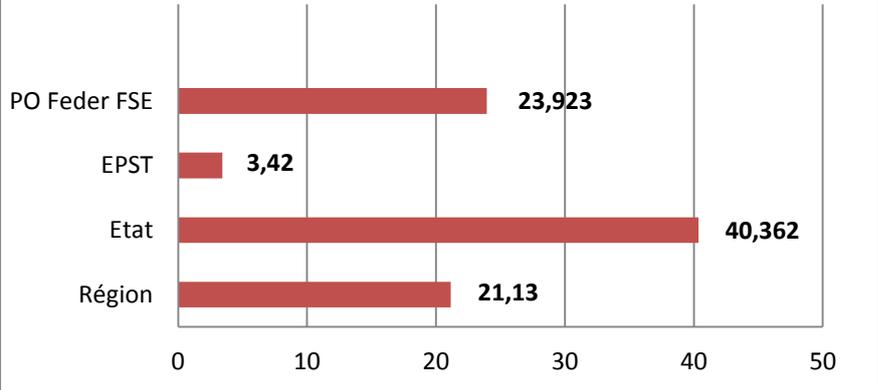
Part de la Lorraine et de l'ACAL dans les dotations Etat et par volets thématiques

	Total national (M€)	Total Lorraine protocole (M€)	%	Total Lorraine CPER (M€)	%	Total ACAL (M€)	%
Volet mobilité durable	6700	151,6	2,3	166,79	2,49	511,2	7,6
Volet enseignement supérieur et recherche	1200	43,772	3,6	43,77	3,6	100,08	8,34
Volet TEE	2900	78,731	2,7	78,73	2,7	216,6	7,46
Volet numérique	32	1,138	3,6	1,138	3,6	7,24	22,6
Volet emploi	211	11,1	5,3	11,1	5,3	20,6	9,76
Volet Territorial	944	63,6	6,7	68,6	7,27	131,5	13,9
Total	11987	349,94	2,9	370,13	3,08	987,33	8,24

Pour l'ensemble de la région ACAL, les crédits 2015-2020 s'élèvent à 987,33 M€ soit 8,24% du total national pour un poids démographique de 8,7%. Alors que la Lorraine pèse pour 42% de la population de la région ACAL, elle ne compte que pour 37% des crédits CPER.

3) L'analyse des volets du CPER 2015-2020

VOLET COMPETITIVITE ET EFFICACITE DE L'ECONOMIE

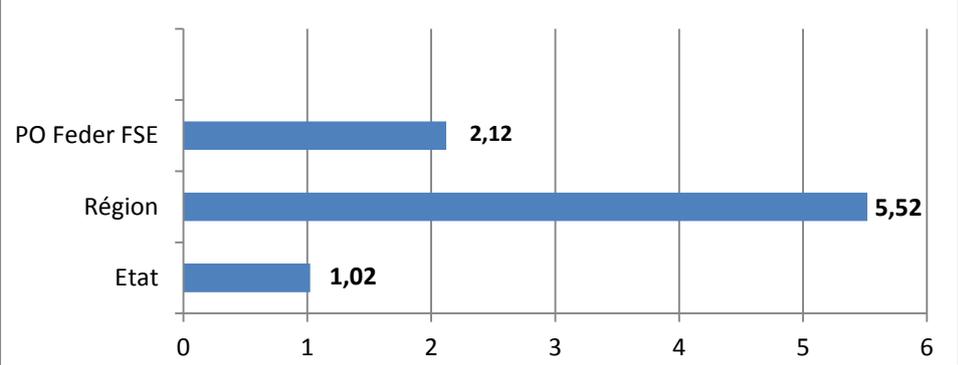
<p>Objectifs</p>	<p>Faire du développement de l'innovation et de celui de la société de la connaissance, la clef du progrès économique.</p> <table border="1" data-bbox="395 286 1391 645"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Alsace</th> <th colspan="2">Champagne Ardenne</th> <th colspan="2">Lorraine</th> </tr> <tr> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ens.sup, vie étudiante</td> <td>28,29</td> <td>13,46</td> <td>14,3</td> <td>47,9</td> <td>30,88</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>Recherche et innovation</td> <td>9,02</td> <td>4,85</td> <td>4,7</td> <td>14,5</td> <td>12,9</td> <td>20,35</td> </tr> <tr> <td>Total par Région</td> <td>37,31</td> <td>18,31</td> <td>19</td> <td>62,4</td> <td>43,77</td> <td>21,15</td> </tr> <tr> <td>Total ACAL</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">ETAT : 100,08 / CR : 101,86</td> </tr> </tbody> </table> <p>Commentaires</p> <p>L'Etat et la Région apportent ensemble 61,492 M€. Les Etablissements Publics Scientifiques et Techniques (INRA, INRIA, INSERM, CNRS) interviennent à hauteur de 3,42 M€. Par rapport au Protocole, la part des fonds FEDER fléchés précisément (taux de 50%) passe de 77 M€ à 23,92 M€ puisque les investissements immobiliers ne seront pas suivis. Le Conseil Régional de Lorraine a augmenté son enveloppe de 210 K€ pour la recherche et l'innovation.</p>		Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine		Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR	Ens.sup, vie étudiante	28,29	13,46	14,3	47,9	30,88	0,8	Recherche et innovation	9,02	4,85	4,7	14,5	12,9	20,35	Total par Région	37,31	18,31	19	62,4	43,77	21,15	Total ACAL	ETAT : 100,08 / CR : 101,86					
	Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine																																					
	Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR																																				
Ens.sup, vie étudiante	28,29	13,46	14,3	47,9	30,88	0,8																																				
Recherche et innovation	9,02	4,85	4,7	14,5	12,9	20,35																																				
Total par Région	37,31	18,31	19	62,4	43,77	21,15																																				
Total ACAL	ETAT : 100,08 / CR : 101,86																																									
<p>Financement (M€)</p>	 <table border="1" data-bbox="395 1016 1273 1406"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder FSE</td> <td>23,923</td> </tr> <tr> <td>EPST</td> <td>3,42</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>40,362</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>21,13</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder FSE	23,923	EPST	3,42	Etat	40,362	Région	21,13																															
Source	Montant (M€)																																									
PO Feder FSE	23,923																																									
EPST	3,42																																									
Etat	40,362																																									
Région	21,13																																									
<p>Avis :</p>	<p>Le CESE de Lorraine regrette l'absence complète d'interventions du Conseil Régional sur l'immobilier. En effet, si le CESER reconnaît que le patrimoine immobilier universitaire est plutôt conséquent, il pointe de nombreux problèmes d'adaptation de ces locaux aux contraintes et aux exigences de performance énergétique mais aussi de graves tensions dans les logements étudiants tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Sur le sous-volet recherche, le CESE de Lorraine se félicite de la part qu'il représente – en comparaison des régions voisines notamment – et des choix opérés qui sont en concordance avec ceux retenus dans le cadre du Pacte Lorraine 2014-2016. Sur le plan de l'innovation, les thématiques retenues vont également dans le bon sens. Le CESE de Lorraine appelle le Conseil Régional à réaliser une évaluation plus fréquente des outils recensés dans ce sous-volet, à rechercher également une plus grande synergie entre les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle région ACAL au 1^{er} janvier 2016.</p>																																									

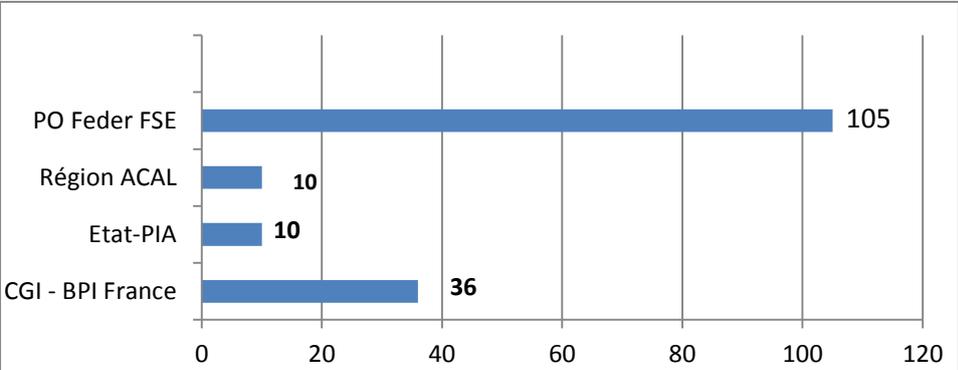
Sous-volet 1	Enseignement supérieur
Objectifs	Stratégie immobilière

	Etablissement d'un campus numérique										
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder FSE</td> <td>1.15</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>0.7</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>0.8</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>30,888</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder FSE	1.15	Autres	0.7	Région	0.8	Etat	30,888
Source	Montant (M€)										
PO Feder FSE	1.15										
Autres	0.7										
Région	0.8										
Etat	30,888										
Commentaires	Le Conseil régional évoque son effort dans le précédent Contrat pour justifier son absence d'intervention dans la partie immobilière du programme. Cela correspond aussi à son discours de donner priorité aux actions et aux projets plutôt qu'aux infrastructures. Le soutien au numérique est détaillé à travers 5 actions pour transformer les pratiques pédagogiques.										

Sous-volet 2	Recherche												
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Vallée européenne des matériaux, de l'énergie et des procédés - Filières - Attractivité 												
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder FSE</td> <td>20,65</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>14,605</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>14,83</td> </tr> <tr> <td>EPST</td> <td>3,42</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>8,442</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder FSE	20,65	Autres	14,605	Région	14,83	EPST	3,42	Etat	8,442
Source	Montant (M€)												
PO Feder FSE	20,65												
Autres	14,605												
Région	14,83												
EPST	3,42												
Etat	8,442												
Commentaires	10 projets de recherche sont soutenus dont 3 concernent la vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie, 1 les sciences de la santé, 3 les géosciences, 2 le numérique, 1 sur le développement territorial. Ces thématiques s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de spécialisation intelligente de la région. Le FEDER est réajusté à 20,65 M€ et la participation de l'Etat augmente de 3,4 M€.												

Sous-volet 3	Innovation - Transfert
--------------	-------------------------------

Objectifs	- Amplifier les opérations de transfert - PIA – NFI (10 plans) - Coopération avec le PRETT								
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder FSE</td> <td>2,12</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>5,52</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>1,02</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder FSE	2,12	Région	5,52	Etat	1,02
Source	Montant (M€)								
PO Feder FSE	2,12								
Région	5,52								
Etat	1,02								
Commentaires	Ce volet se décompose en 5 thématiques : soutien aux intermédiaires technologiques dont CRT et plateformes, aide aux plateformes mutualisées d'innovation, aide aux projets de maturation, soutien à l'incubateur, aide au fonctionnement des pôles de compétitivité. Les montants affichés n'ayant pas changé par rapport au Protocole, le CESEL renouvelle son interrogation quant à des montants aussi faibles sur cet enjeu majeur et stratégique pour l'économie lorraine. Cependant, il apparaît nécessaire de mettre en lien ce volet avec celui consacré aux filières d'avenir et à l'usine du futur.								

Volet	Filières d'Avenir et Usine du Futur										
Objectifs	- Accompagner la montée en compétitivité des entreprises dans la stratégie de spécialisation intelligente et complémentarité avec FEDER et 10 plans prioritaires de la NFI										
Financement (M€)	<p>Montant de 10 M€ de l'Etat avec montant équivalent à celui de la Région. dès 2015</p> <p>Appels à projets communs à la Lorraine, à l'Alsace et à la Champagne-Ardenne Recherche de complémentarité avec le FRIL</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder FSE</td> <td>105</td> </tr> <tr> <td>Région ACAL</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Etat-PIA</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>CGI - BPI France</td> <td>36</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder FSE	105	Région ACAL	10	Etat-PIA	10	CGI - BPI France	36
Source	Montant (M€)										
PO Feder FSE	105										
Région ACAL	10										
Etat-PIA	10										
CGI - BPI France	36										
Commentaires	<p>Ce volet s'affiche clairement dans le CPER et se décline sur 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'usine du futur, qui bénéficiera d'une enveloppe régionalisée de 36 M€ du CGI et gérée par BPI France, à laquelle le Conseil Régional de Lorraine apportera sa contribution via un AAP dédié et la possible mobilisation du FEDER ; - Les partenariats régionaux d'intervention qui sont une expérimentation régionalisée des PIA. Ils bénéficieront d'une enveloppe de l'Etat de 10 M€ abondée par une intervention régionale du même montant mais pour les 3 régions de l'ACAL soit 3,33 M€ par collectivité. Il s'agit du premier élément commun d'intervention des trois conseils régionaux et on peut le CESER s'étonne de l'absence apparente de coordination sur ce sujet. 										

VOLET DEVELOPPEMENT DURABLE

ET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Objectifs	Tendre vers une gestion plus durable des ressources et de la biodiversité et faire de la transition écologique et énergétique un moteur d'une nouvelle croissance économique
-----------	--

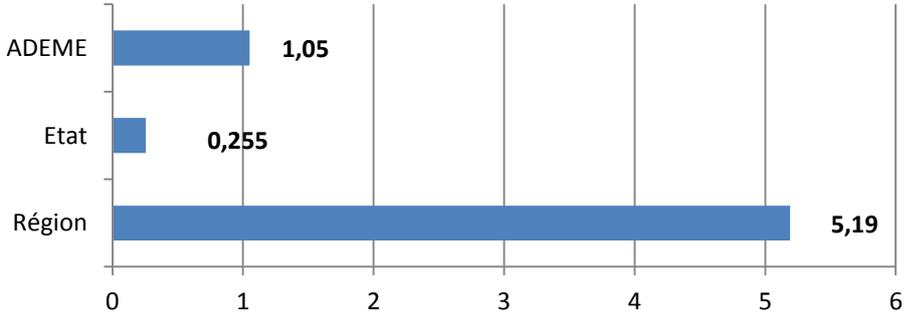
	Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine											
	Etat	CR	Etat	Cr	Etat	CR										
ENR	22,5	33	13,72	63,76	18,29	41,08										
Inondations Et risques	15,009		4,33	1												
Gestion de l'eau																
Biodiversité et ressources	45,34	14	28,56	5,6	55,11	35,095										
DD	3,19	0,5	5,18	2,42	5,33	9,19										
Total par Région	86,04	47,5	51,79	72,78	5,18	2,42										
Total ACAL	ETAT : 216,56 / CR : 205,64															
Commentaires	La Région intervient pour plus de 80 M€ tandis que la participation de l'Etat est essentiellement liée à celles de l'ADEME et des Agences de l'Eau (respectivement 19,34 M€ et 44,4 M€).															
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO FEDER - FSE</td> <td>84,149</td> </tr> <tr> <td>ADEME et Agences de l'Eau</td> <td>63,74</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>16,041</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>83,365</td> </tr> </tbody> </table>						Source	Montant (M€)	PO FEDER - FSE	84,149	ADEME et Agences de l'Eau	63,74	Etat	16,041	Région	83,365
Source	Montant (M€)															
PO FEDER - FSE	84,149															
ADEME et Agences de l'Eau	63,74															
Etat	16,041															
Région	83,365															
Avis	<p>Le CESE de Lorraine regrette que ce volet n'ait pas été beaucoup plus ambitieux notamment par rapport aux régions voisines mais surtout par rapport aux propres besoins de la Lorraine notamment dans le cadre de la rénovation thermique. Si la phase de démonstration est importante, il semble urgent de passer à une phase opérationnelle et de former les acteurs professionnels. Le CESEL regrette cette faiblesse environnementale et l'absence de mesures sur les transports propres tant dans ce volet que dans celui consacré à la mobilité. Sur le volet bois énergie, le CESEL considère qu'il serait opportun de consacrer un point plus important à la gestion en amont de la ressource bois, avec la régénération des peuplements, en veillant à l'équilibre sylvo-cynégétique des forêts. En revanche, le CESEL tient à saluer la qualité du rapport Evaluation Environnementale Stratégique réalisé par le Cabinet Ernst and Young.</p>															

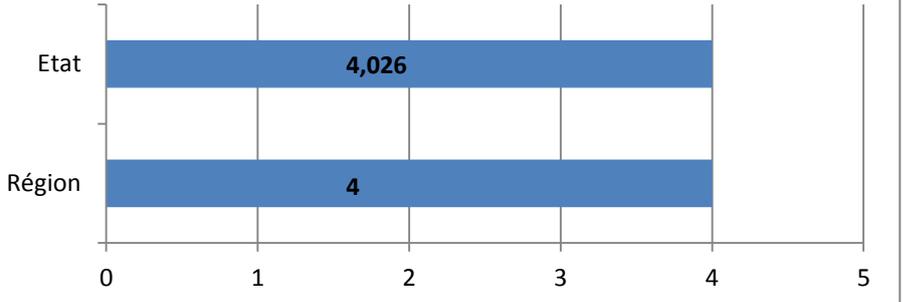
Sous-volet 1	Energie, Changement climatique et économie circulaire
Objectifs	Rénovation thermique des logements

	Développement des énergies renouvelables Amélioration de la Gouvernance								
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Financement (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder Fse</td> <td>72.25</td> </tr> <tr> <td>ADEME</td> <td>18.29</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>41.08</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Financement (M€)	PO Feder Fse	72.25	ADEME	18.29	Région	41.08
Source	Financement (M€)								
PO Feder Fse	72.25								
ADEME	18.29								
Région	41.08								
Commentaires	<p>L'orientation est découpée en 3 thématiques : efficacité énergétique des bâtiments : la région augmente sa participation de 2 M€ / énergie et changement climatique, dont un volet spécifique pour la filière bois est prévu, en concordance avec le projet de contrat de filière régional / économie circulaire et économie de ressources.</p> <p>Le sous-volet 1 prévoit 18,29 M€ pour l'Etat et 41,08 M€ pour le CR (en hausse de 2 M€) et les fonds européens sont plus importants que ceux prévus dans le protocole. Le financement de l'Etat est porté par l'ADEME.</p>								

Sous-volet 2	Reconquête de la biodiversité, protection de l'environnement et prévention des risques										
Objectifs	Mise en œuvre opérationnelle du SRCE qui sera adopté en 2015										
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Financement (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder Fse</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>10,71</td> </tr> <tr> <td>Agences de l'EAU</td> <td>44,4</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>35,095</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Financement (M€)	PO Feder Fse	5	Etat	10,71	Agences de l'EAU	44,4	Région	35,095
Source	Financement (M€)										
PO Feder Fse	5										
Etat	10,71										
Agences de l'EAU	44,4										
Région	35,095										
Commentaires	<p>Pour ce volet, qui traite principalement des éléments inscrits dans le SRCE et l'eau. Ce volet est à compléter par les mesures inscrites dans le CPIER Meuse et il convient de noter une inscription FEDER inférieure de 5 M€ par rapport à ce qui était précédemment inscrit.</p> <p>Les interventions de l'Etat se font via les agences de l'Eau et sauf en ce qui concerne la prévention des risques. Les territoires à risques identifiés par la directive européenne inondations et dans les SAGE seront prioritaires.</p>										

Sous-volet 3	Approche territoriale de développement durable Education à l'Environnement
Objectifs	Développer les initiatives locales et sensibiliser à l'environnement

Financement (M€)	 <table border="1" data-bbox="406 331 1316 660"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ADEME</td> <td>1,05</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>0,255</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>5,19</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Montant (M€)	ADEME	1,05	Etat	0,255	Région	5,19
Entité	Montant (M€)								
ADEME	1,05								
Etat	0,255								
Région	5,19								
Commentaires	<p>Il s'agit de la territorialisation du SRCAE et du soutien à des actions opérationnelles sur les territoires (ex : territoire à énergie TEPOS). L'Etat et la Région interviendront sur des démarches pilotes climat air énergie, l'Etat seul sur des projets de développement (types agenda 21).</p> <p>Sur le volet éducation à l'environnement, il s'agit principalement des actions de sensibilisation et d'éducation en matière de transition écologique et énergétique. Les sommes affectées par l'Etat sont particulièrement faibles. Les montants sont changés par rapport au protocole en raison de l'affectation de crédits dans le CPER Massif des Vosges.</p>								

Sous-volet 4	Paysages et valorisation des patrimoines naturels et culturels						
Objectifs	Mettre en avant le potentiel d'attractivité du patrimoine lorrain et tendre vers sa préservation et sa mise en valeur						
Financement (M€)	 <table border="1" data-bbox="406 1310 1316 1612"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>4,026</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Montant (M€)	Etat	4,026	Région	4
Entité	Montant (M€)						
Etat	4,026						
Région	4						
Commentaires	L'Etat et la Région interviennent quasiment à parité sur ce sous-volet (4,026 M€ pour l'Etat et 4 M€ pour le CR). Ce sous-volet sera très fortement en complémentarité avec l'action 15-1 du Pacte Lorrain.						

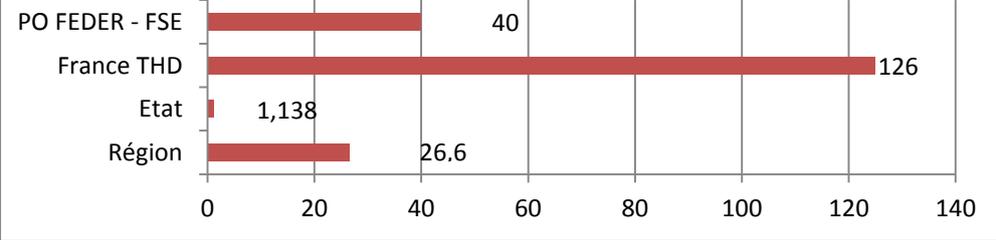
VOLET MOBILITE MULTIMODALE

Sous-volet 1	Sous volet routier								
Objectifs	Répondre aux enjeux de sécurité, de désenclavement et de qualité de vie des riverains.								
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autres financeurs</td> <td>75,3</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>89,5</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>44,78</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	Autres financeurs	75,3	Etat	89,5	Région	44,78
Source de financement	Montant (M€)								
Autres financeurs	75,3								
Etat	89,5								
Région	44,78								
Commentaires	L'Etat est très largement en tête dans ce domaine du fait de son insistance à afficher des projets déjà inscrits dans les CPER antérieurs et dans le PDMI 2007-2014 et ayant fait l'objet, pour 2 d'entre eux (section St-George-Héming de la RN4, VR52), de conventions de financements avec d'autres cofinanceurs non mentionnés (dont CG 57) : ces 2 projets d'un montant total de 100 M€ représentent 2/3 du volet routier. De nouvelles opérations ne pourront sans doute pas être engagées faute de crédits ce qui est particulièrement regrettable concernant la section Gogney-St Georges de la RN4, pourtant la plus dangereuse.								

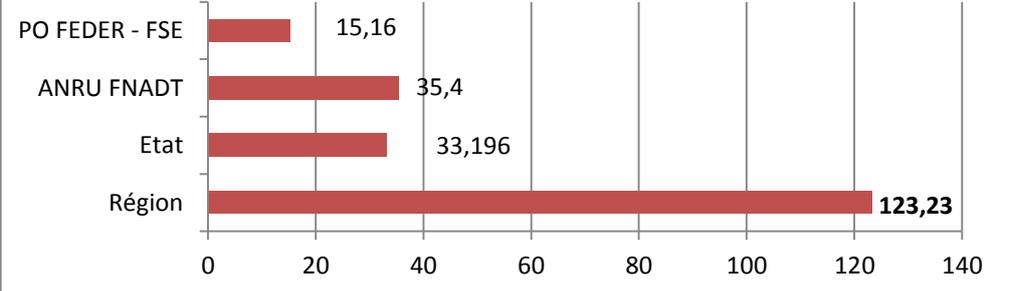
Sous-volet 2	Sous volet ferroviaire										
Objectifs	Aménager les nœuds stratégiques, favoriser les PEM et l'accessibilité des gares aux PMR.										
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autres financeurs</td> <td>33,57</td> </tr> <tr> <td>PO Feder Fse</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>62,05</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>37,87</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	Autres financeurs	33,57	PO Feder Fse	16	Etat	62,05	Région	37,87
Source de financement	Montant (M€)										
Autres financeurs	33,57										
PO Feder Fse	16										
Etat	62,05										
Région	37,87										
Commentaires	Le désaccord Etat-CRL n'a pas permis d'intégrer un volet intermodalité volontariste ni de stabiliser la quote-part du financement CRL à l'ensemble des projets ferroviaires. L'ouverture de l'Etat pour financer 2 Pôles d'Echanges Multimodaux en 2015 a conduit le CRL à financer à 35 % le nœud de Nancy mais à 25% seulement les autres projets (dont le nœud de Metz et le volet renforcement électrique du réseau). Le CRL ouvre la possibilité de repasser à 35% à la revoyure en 2016 si l'Etat finance les autres PEM et la billettique. En attendant, le CRL cofinance à 50% les projets billettiques et PEM (priorités Longwy, Metz, Hagondange, et Thionville : total 10 M€). A noter que la complémentarité avec les fonds européens (16 M€) ne peut jouer uniquement que sur le volet accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (a priori enveloppe de 10 M€, 5 Etat et 5 Région, pour un montant total de 20 M€ avec les autres cofinanceurs dont Feder).										

Sous-volet 3	Sous volet fluvial								
Objectifs	Conforter et développer le transport fluvial en Lorraine								
Financement (M€ HT)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autres financeurs</td> <td>2,49</td> </tr> <tr> <td>VNF</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>4,84</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€ HT)	Autres financeurs	2,49	VNF	12	Région	4,84
Source de financement	Montant (M€ HT)								
Autres financeurs	2,49								
VNF	12								
Région	4,84								
Commentaires	Le financement de la part Etat est intégralement assuré par VNF. La très faible participation du CRL à ce volet (4,84 M€) doit être comprise en montant HT. L'ensemble de la TVA sera supportée par VNF dont la participation en TTC serait de 15,19 M€.								

**VOLET COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LE TRES HAUT DEBIT
ET DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES**

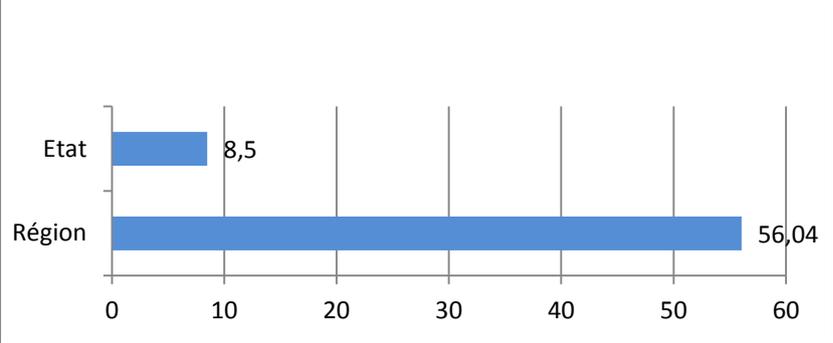
<p>Objectifs</p> <p>Commentaires</p>	<p>Tendre à l'accès au haut-débit de qualité sur l'ensemble du territoire lorrain à horizon 2017 et à la généralisation du THD en 2022</p> <table border="1" data-bbox="395 376 1391 546"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Alsace</th> <th colspan="2">Champagne Ardenne</th> <th colspan="2">Lorraine</th> </tr> <tr> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Numérique</td> <td>5,01</td> <td>4</td> <td>1,09</td> <td>22,1</td> <td>1,138</td> <td>26,6</td> </tr> <tr> <td>Total ACAL</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">ETAT : 7,24 / CR : 52,7</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce volet comporte des objectifs très ambitieux (il est la déclinaison régionale du Plan France Très Haut Débit) mais un financement en inadéquation avec cette volonté au vu de la faiblesse des investissements privés dans les réseaux lorrains.</p> <p>Selon le SCORAN, Stratégie de Cohérence Régionale de Cohérence sur l'Aménagement Numérique des Territoires Lorrains, les besoins d'investissements publics pour ces mêmes objectifs sont de 542.1 millions d'euros. (Contre 192.98 millions au total prévus)</p> <p>Une incertitude règne encore sur le Fonds stratégique numérique et ses modalités de mise en œuvre alors que ce volet repose en grande partie sur ces crédits.</p> <p>Enfin, 3.72 millions d'euros sont prévus pour le développement des usages et des services numériques. On se demande si la stratégie est concertée avec les autres acteurs de la région (LORnTECH...) ou s'il s'agit d'un affichage. 800 000 euros sont prévus comme « soutien au numérique comme levier de transformation des pratiques pédagogiques » dans l'enseignement supérieur. Cette somme semble faible au vu des infrastructures nécessaires à l'Université de Lorraine pour mettre en place cette transformation.</p>		Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine		Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR	Numérique	5,01	4	1,09	22,1	1,138	26,6	Total ACAL	ETAT : 7,24 / CR : 52,7					
	Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine																							
	Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR																						
Numérique	5,01	4	1,09	22,1	1,138	26,6																						
Total ACAL	ETAT : 7,24 / CR : 52,7																											
<p>Financement (M€)</p>	 <table border="1" data-bbox="395 1173 1391 1413"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Financement (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO FEDER - FSE</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>France THD</td> <td>126</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>1,138</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>26.6</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Financement (M€)	PO FEDER - FSE	40	France THD	126	Etat	1,138	Région	26.6																	
Source	Financement (M€)																											
PO FEDER - FSE	40																											
France THD	126																											
Etat	1,138																											
Région	26.6																											
<p>Avis</p>	<p>Même si on peut noter un engagement plus fort en Lorraine que dans les deux régions voisines – notamment grâce à l'apport du Conseil Régional - les moyens mis en œuvre sont notoirement insuffisants par rapport aux enjeux et ne seront pas à même de combler les retards pris en Lorraine notamment pour l'accessibilité à tous au haut-débit. La réelle nécessité est d'aller partout sur le territoire. Le CESEL estime qu'un effort supplémentaire aurait dû être en fait à destination des usages et des formations aux usages.</p>																											

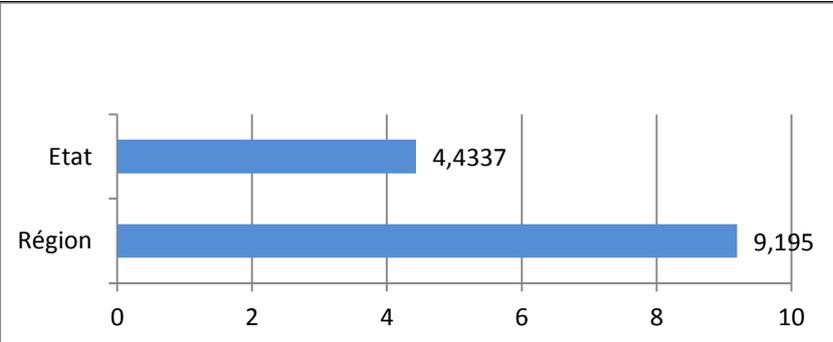
VOLET TERRITORIAL

<p>Objectifs</p> <p>Commentaires</p>	<p>Favoriser une approche territoriale intégrée au travers d'un nombre limité d'actions structurantes (6 orientations) portées à l'échelle locale, régionale ou grand-régionale.</p> <table border="1" data-bbox="392 286 1402 488"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Alsace</th> <th colspan="2">Champagne Ardenne</th> <th colspan="2">Lorraine</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Territorial</td> <td>14,41</td> <td>12,74</td> <td>50,45</td> <td>35</td> <td>68,6</td> <td>123,35</td> </tr> <tr> <td>Total ACAL</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">ETAT : 133,46 / CR : 171,09</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'approche est globale et intégrée ce qui est cohérent dans le cadre d'une démarche territoriale et présente une avancée notable, par rapport aux précédents CPER et vis-à-vis des autres régions de France. Néanmoins, ce volet territorial recoupe pour beaucoup d'autres volets du CPER, conférant ainsi à l'ensemble une faible visibilité moindre et au risque d'un effet levier moindre sur des projets structurants pour le développement et l'attractivité des territoires lorrains (particulièrement sur les projets à dimension transfrontalière). Une convention d'application précise les conditions d'éligibilité des projets au volet territorial. Dans ce cadre est créé un comité de programmation chargé de proposer la programmation des opérations relevant du volet territorial.</p> <p>Composent ce comité de programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat (Préfets de Région et de départements (observateurs)) - La Région (Président) - Les autres partenaires cofinanceurs et non-maîtres d'ouvrages (EPFL, Maires et Présidents d'EPCI, - Les autres partenaires non cofinanceurs et non maitres d'ouvrages (Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain et Eurodistrict SaarMoselle sur le volet métropolitain) <p><u>On</u> peut regretter que la liste des partenaires non cofinanceurs et non maîtres d'ouvrages associés au comité de programmation se limite au Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain et à l'Eurodistrict SaarMoselle, excluant de fait une large part des territoires lorrains (notamment ruraux). Une co-construction du volet territorial associant davantage de partenaires en amont aurait sans doute permis d'éviter le renvoi à une convention de déclinaison qui nuit à la visibilité et complique un dispositif déjà complexe pour les porteurs de projets</p>		Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine			Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR	Territorial	14,41	12,74	50,45	35	68,6	123,35	Total ACAL	ETAT : 133,46 / CR : 171,09					
	Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine																								
	Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR																							
Territorial	14,41	12,74	50,45	35	68,6	123,35																							
Total ACAL	ETAT : 133,46 / CR : 171,09																												
<p>Financement (M€)</p>	 <table border="1" data-bbox="392 1406 1402 1697"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO FEDER - FSE</td> <td>15,16</td> </tr> <tr> <td>ANRU FNADT</td> <td>35,4</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>33,196</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>123,23</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO FEDER - FSE	15,16	ANRU FNADT	35,4	Etat	33,196	Région	123,23																		
Source	Montant (M€)																												
PO FEDER - FSE	15,16																												
ANRU FNADT	35,4																												
Etat	33,196																												
Région	123,23																												
<p>Avis</p>	<p>Comme il l'avait mentionné dans son avis sur le protocole CPER, le CESE de Lorraine souligne le manque de lisibilité de ce document qui d'une part reprend de nombreux éléments des autres volets et qui d'autre part reste sur des grands principes généraux. Il est à noter à nouveau que l'absence des autres collectivités est particulièrement préjudiciable alors que de nombreux sous-volets ne peuvent être réellement mis en œuvre sans le soutien et la participation de ces collectivités. Le CESE de Lorraine tient en revanche à souligner l'importance des moyens consacrés à ce volet territorial puisque le CR Lorraine représente 72% des moyens mobilisés par les Conseils Régionaux d'ACAL.</p>																												

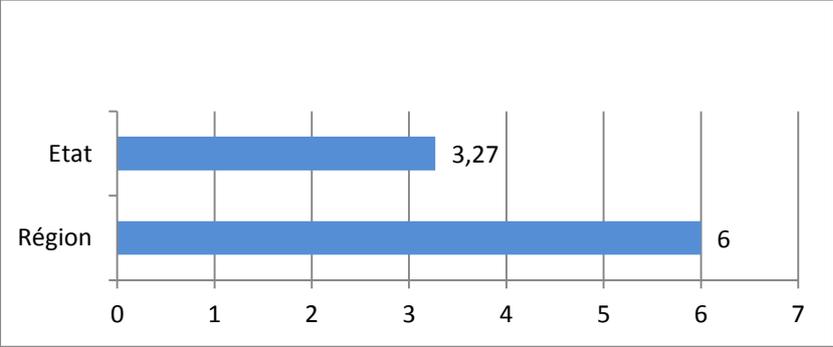
Sous-volet 1	Accompagner des territoires en difficulté socio-économique et en conversion						
Objectifs	Soutenir les territoires fortement impactés par les restructurations économiques, industrielles, militaires, ...						
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Financement (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>8,5</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>21</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Financement (M€)	Etat	8,5	Région	21
Source	Financement (M€)						
Etat	8,5						
Région	21						
Commentaires	<p>Les territoires pouvant faire l'objet d'un appui au titre de cette orientation du CPER sont définis de manière très large. La majorité des territoires lorrains répond potentiellement aux critères d'éligibilité : beaucoup ont un passé industriel, tous ont été impactés par la crise (mais de quelle crise parle-t-on ?) et on peut espérer que chacun a des capacités de rebond.</p> <p>Les projets éligibles se concentreront effectivement sur le traitement des friches et la protection de la ressource en eau dans les territoires couverts par les SAGE, ainsi que les projets de développement territorial exemplaires associant les acteurs locaux, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et prenant en compte les préoccupations environnementales. Ce dernier volet ouvre des perspectives intéressantes, mais à partir de quel(s) critère(s) un projet sera jugé exemplaire et donc susceptible d'être soutenu ?</p>						

Sous-volet 2	Soutenir les coopérations territoriales structurantes (fonctions métropolitaines)						
Objectifs	Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Lorraine en développant les fonctions métropolitaines						
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Financement (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>8,5</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Financement (M€)	Etat	8,5	Région	10
Source	Financement (M€)						
Etat	8,5						
Région	10						
Commentaires	La formulation sur la nature des projets susceptibles d'être soutenus est assez évasive et mériterait d'être précisée (conforter les fonctions concourant au développement de l'attractivité et de la compétitivité de la Lorraine dans des domaines ou types d'opérations non pris en compte dans les autres volets du contrat de plan. Il s'agira notamment d'optimiser leur potentiel de création d'une valeur ajoutée et de positionnement dans les réseaux internationaux).						

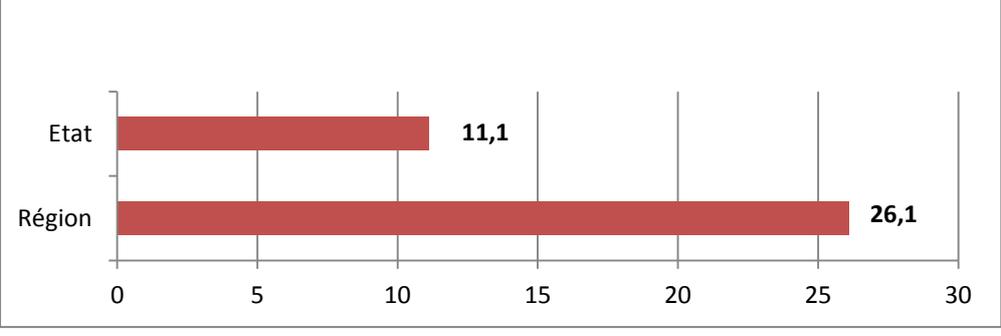
Sous-volet 3	Accompagner la revitalisation des territoires ruraux (services, équipements, centralité)						
Objectifs	Créer des dynamiques de développement dans les territoires ruraux peu attractifs						
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>8,5</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>56,04</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Montant (M€)	Etat	8,5	Région	56,04
Entité	Montant (M€)						
Etat	8,5						
Région	56,04						
Commentaires	<p>Ce sous-volet répond à un vrai enjeu de revitalisation des bourg-centres et de renforcement des centralités, dans un contexte marqué par une réorganisation des territoires et une redéfinition des périmètres de compétences des collectivités territoriales. Néanmoins, les orientations prioritaires affichées dans le document restent pour le moins très générales, et au final peu visibles, d'autant qu'elles recoupent d'autres volets du CPER, qu'il s'agisse des mobilités, de la transition écologique ou du numérique. Par ailleurs, comme le CESEL l'a déjà relevé lors de son avis sur le protocole d'intention, ce sous-volet s'inscrit dans un contexte marqué par la création des « schémas départementaux de l'accessibilité des services à la population », prévus dans le projet de loi de « mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires ». Les conventions signées en application des schémas viendront s'intégrer dans le volet territorial du CPER. Pour rappel, en Lorraine, 3 départements ont décidé d'anticiper la loi (54, 88 et 55). Pour l'instant, peu de visibilité sur le contenu de ses schémas. Il faudra également attendre la mise en œuvre des Contrats de Partenariats Lorraine et Territoire en cours d'élaboration par le Conseil Régional de Lorraine. Enfin, si les territoires concernés par ce sous-volet sont les bourgs, le document ne précise pas qui sont les maîtres d'ouvrages ciblés (communes et/ou EPCI ?)</p>						

Sous-volet 4	Soutenir les coopérations transfrontalières et grand-régionales (dont EPA Belval)						
Objectifs	Soutenir les projets contribuant à l'aménagement du territoire de la Grande Région						
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>4,4337</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>9,195</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Montant (M€)	Etat	4,4337	Région	9,195
Entité	Montant (M€)						
Etat	4,4337						
Région	9,195						
Commentaires	<p>Financement du schéma de développement territorial transfrontalier (SDT) : ce nouveau document ne vient-il pas doubler le cadre stratégique adopté en fin de présidence lorraine du sommet des exécutifs ?</p> <p>Financement de la liaison A30-Luxembourg : le barreau d'Hussigny aurait pu être inscrit dans le volet mobilité (qui consacre déjà 51% des montants affectés aux aménagements routiers) ; ainsi ce sont 2,56 M€ (1,4 M€ Etat et 1,16M€ Région) sur un total de 10,2 M€ qui sont réservés à des aménagements routiers.</p>						

Sous-volet 5	Soutenir le renouvellement urbain et les quartiers de la politique de la ville								
Objectifs	Améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires								
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat (FNADT)</td> <td>2,4</td> </tr> <tr> <td>Etat (NPNRU)</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>21</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	Etat (FNADT)	2,4	Etat (NPNRU)	33	Région	21
Source	Montant (M€)								
Etat (FNADT)	2,4								
Etat (NPNRU)	33								
Région	21								
Commentaires	<p>Concernant la politique de la ville, le CPER devra intégrer les contrats de ville (créés par la loi du 21 février 2014 relative à la nouvelle politique de la ville), outils uniques de mise en œuvre de la politique de la ville. Ces contrats de ville (au nombre de 21 en Lorraine), dans lesquels le Conseil Régional de Lorraine est partie prenante, sont seulement en cours d'élaboration au niveau des EPCI ce qui ne permet pas d'avoir à ce jour une visibilité suffisante. Ils reposent sur trois piliers permettant une action à destination des personnes (cohésion sociale, développement de l'activité économique et de l'emploi) et à destination des lieux (cadre de vie et renouvellement urbain).</p> <p>Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine est doté de 5 milliards d'euros sur la période 2014-2024, dont 20% sont réservés à des projets dans les quartiers dits d'intérêt régional. 11 quartiers sont concernés en Lorraine et se partageront 33 millions d'euros inscrits au CPER (auxquels il faut rajouter 5 quartiers dits d'intérêt national présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants).</p> <p>La maquette financière fait état d'une participation de la région à hauteur de 21 millions d'euros, mais dont on peine à identifier la destination : la rénovation urbaine des quartiers dits d'intérêt régional (en complément des 33 millions d'euros apportés par l'Etat), ou d'autres volets des contrats de ville ?</p> <p>Par ailleurs, le CPER précise que le conseil régional de Lorraine mobilisera des crédits de droit commun et des crédits de la politique d'appui aux territoires. Or, la politique d'appui aux territoires est en pleine évolution avec la mise en place des contrats de partenariat Lorraine & Territoires (en cours d'élaboration), qui doivent intégrer les contrats de ville. L'articulation entre ces différents outils est très floue et mérite d'être précisée.</p> <p>S'agissant de la rénovation urbaine, et afin d'éviter tout saupoudrage, le CESEL invite l'Etat et la Région Lorraine à cibler les projets et actions à soutenir en priorité sur ces quartiers. Pour accentuer l'effet levier, une complémentarité pourrait être recherchée avec les programmes opérationnels dont le volet politique de la ville représente au minimum 10% de l'enveloppe globale des PO régionaux.</p> <p>Enfin, le CESEL regrette, qu'en dépit des nombreuses déclarations d'intention qui ont suivi les événements dramatiques du mois de janvier 2015, l'effort financier consacré à ce sous-volet ne soit pas plus significatif.</p>								

Sous-volet 6	Se doter des outils de connaissance, d'animation et d'action sur les territoires							
Objectifs	Conforter l'observation, la connaissance des territoires, l'ingénierie et l'animation territoriale							
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>3,27</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>		Entité	Montant (M€)	Etat	3,27	Région	6
Entité	Montant (M€)							
Etat	3,27							
Région	6							
Commentaires	<p>L'Etat et la Région veulent mettre en place un centre de ressources régional ainsi qu'un espace de réflexion et d'échange par la mise en réseau des acteurs et de mutualisation des savoirs et des expériences : il serait intéressant d'avoir des détails sur ces projets.</p> <p>La question du foncier et des friches apparaît dans ce volet et dans le premier volet : il serait utile d'en connaître la répartition.</p>							

VOLET TRANSVERSAL EMPLOI

<p>Objectifs</p> <p>Commentaires</p>	<p>Etre en appui du CPRDFP et en articulation avec les orientations du Pacte Lorraine et du PO Feder- Fse. Favoriser l'égalité professionnelle et la mixité des emplois.</p> <table border="1" data-bbox="395 376 1396 577"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Alsace</th> <th colspan="2">Champagne Ardenne</th> <th colspan="2">Lorraine</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> <th>Etat</th> <th>CR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emploi – formation</td> <td>4,7</td> <td>4,7</td> <td>4,8</td> <td>4,8</td> <td>11,1</td> <td>26,29</td> </tr> <tr> <td>Total ACAL</td> <td colspan="6">ETAT : 20,6 / CR : 35,79</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le volet emploi-formation situe la Lorraine au-delà des régions voisines et bien au-delà de sa part relative en France. Il convient cependant de noter que l'essentiel de ces montants est dû au GIP LORPM (Parcours métiers) pour lequel le CESE de Lorraine ne dispose pas d'informations quant aux modes de fonctionnement et de financement ainsi qu'à 15,1 M€ d'inscriptions nouvelles.</p>		Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine			Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR	Emploi – formation	4,7	4,7	4,8	4,8	11,1	26,29	Total ACAL	ETAT : 20,6 / CR : 35,79					
	Alsace		Champagne Ardenne		Lorraine																								
	Etat	CR	Etat	CR	Etat	CR																							
Emploi – formation	4,7	4,7	4,8	4,8	11,1	26,29																							
Total ACAL	ETAT : 20,6 / CR : 35,79																												
<p>Financement (M€)</p>	 <table border="1" data-bbox="395 824 1396 1160"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>11,1</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>26,1</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	Etat	11,1	Région	26,1																						
Source	Montant (M€)																												
Etat	11,1																												
Région	26,1																												
<p>Avis</p>	<p>Des modifications apparaissent sur le volet Emploi qui, d'une part, s'ouvre à la formation à l'orientation et à l'insertion et, d'autre part, bénéficie de 15,114 M€ supplémentaires (crédits Région) pour la sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail. Il s'agit de 2,519 M€/an sur la durée du CPER. Cela concerne la mise en place de plans d'actions territoriaux et de mesures pour favoriser l'égalité professionnelle H/F et la mixité des emplois avec comme cibles les demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés sur des actions spécifiques en lien avec les besoins en compétence repérés soit par les réseaux soit par les politiques sectorielles. Une question se pose : fallait-il sanctuariser ces opérations sur la durée du plan s'il s'agit d'actions récurrentes liées à la compétence régionale ?</p>																												

4) Avis sur général sur le CPER 2015 -2020 de la Lorraine

- Le classement des régions en €/habitant (hors Ile de France et Corse)

	Etat (en M€)	CR (en M€)	Total (en M€=	/ hab (en €)	Rang	Rang /hab
Poitou Charentes	509	312	1221	686,8	5	1
Limousin	225	216	441	595,1	17	2
Midi Pyrénées	709	723	1432	493,21	3	3
Franche Comté	330	174	504	429,5	14	4
Aquitaine	676	691	1367	420	4	5
Bourgogne	320	348	668	406,6	11	6
Auvergne	364	150	514	380,5	13	7
Languedoc Roussillon	450	564	1014	379,8	7	8
Champagne – Ardenne	235	250	485	363	15	9
Bretagne	545	597	1142	354,9	6	10
Alsace	394	254	648	349,8	12	11
PACA	826	844	1670	339,7	2	12
Basse Normandie	242	242	484	328	16	13
Centre	363	468	831	325	8	14
Lorraine	370	370	740	314,8	10	15
Rhône Alpes	913	1038	1951	310,5	1	16
Pays de Loire	413	395	808	224,4	9	17
Haute Normandie	-	-	-	-	-	-
Nord Pas de Calais	-	-	-	-	-	-
Picardie	-	-	-	-	-	-

Le CESE de Lorraine a eu l'occasion à maintes reprises de souligner les difficultés structurelles de la Lorraine tant en termes d'emploi que sur le volet social. L'INSEE a récemment annoncé que la Lorraine avait atteint son apogée démographique et allait connaître un recul de sa population. Or, force est de constater que ce CPER 2015-2020 n'est pas à la hauteur des défis que la Lorraine doit relever. En effet, si en volume global la Lorraine apparaît au 10^{ème} rang (hors Ile de France, Corse, et Nord pas de calais, Picardie et

Haute Normandie) en volume, elle est au 15^{ème} rang sur 17 en € par habitant. Cette donnée est vraiment préjudiciable pour la Lorraine et on ne peut que regretter qu'aucun effort n'ait été fait de la part de l'Etat et que le Pacte soit finalement compris comme partie prenante du CPER, contrairement aux affirmations initiales des parties prenantes.

- **La part régionale**

Le CESE de Lorraine regrette également que le CR de Lorraine n'ait pas eu une démarche plus volontariste et s'inscrive comme une majorité des régions devant la contribution de l'Etat. Cela aurait été d'autant plus nécessaire que la Lorraine s'engage dans un processus de fusion qui aurait nécessité de figer des engagements dans la durée.

- **L'absence d'autres partenaires**

Le CESE de Lorraine s'étonne de l'absence complète d'autres collectivités au moment de son approbation. En effet, ce CPER aurait gagné à être enrichi des contributions des Conseils Départementaux et des agglomérations lorraines. Cela aurait donné plus de sens, plus de puissance, plus de lisibilité à cette programmation. Cela est vrai pour l'ensemble des volets thématiques développés dans ce CPER.

- **L'absence d'ACAL**

Le CESE de Lorraine s'étonne, alors que dans 6 mois, les régions Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine fusionneront, qu'aucune mention ne soit faite de cette région et qu'aucun des choix retenus par les 3 régions n'ait été retenu en convergence. A l'exception du partenariat régional d'intervention (bien en deçà de ce qui avait été annoncé par l'exécutif régional), aucun dossier majeur ne fait l'objet d'une appréhension « grand régional ».

- **Un document manquant de lisibilité**

Le CESE de Lorraine s'interroge également sur la construction programmatique de chacun des volets desquels, à l'exception des volets enseignement supérieur, recherche, innovation et mobilité multimodale, il ressort des généralités et une absence complète de sujets précis permettant de juger de la pertinence et de l'efficacité des choix retenus.

- **Une interrogation : l'immobilier universitaire**

Le CESE de Lorraine est particulièrement interrogatif sur l'absence d'investissement régional dans le sous-volet de l'investissement immobilier universitaire. S'il ne nie pas l'existence d'un patrimoine immobilier conséquent, le CESE de Lorraine tient à rappeler l'inadéquation de ce dernier aux exigences d'un enseignement et d'une recherche – par ailleurs mentionnées dans le CPER – et la vétusté et l'insuffisance du logement étudiant en Lorraine qui auraient tous deux mérité un investissement conséquent – et a minima à parité de l'Etat.

- **Une satisfaction : la concordance avec le Pacte**

Le CESE de Lorraine note avec satisfaction que sur les sous-volets recherche et innovation le détail des projets présentés sont pleinement complémentaires avec les orientations du Pacte et participent ainsi à la dynamique de mobilisation de l'économie lorraine sur les enjeux de l'innovation.

- Une évaluation nécessaire

Les conditions de l'examen du CPER 2007-2013 notamment sur l'anticipation des mutations économiques montrent l'importance d'un suivi et d'une évaluation constants. Les projets prévus dans le CPER 2015-2020 demandent à l'évidence des exigences similaires. L'examen de la loi NOTRe fait apparaître régulièrement ce rôle d'évaluateur pour les CESER. Sans avoir l'exigence d'une compétence d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques, le CESE de Lorraine estime qu'il serait à sa place dans l'évaluation du CPER.